



Bureau Directeur du 5 janvier 2007

Présents : Monique Ansquer, Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format,
Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi
Excusé : Jacques Bettenfeld
Assistent : Joël Delplanque, Jean Férygnac, Francis Serex, Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 17h30, au siège de la FFHB

1 – Le Bureau Directeur adresse ses plus vives félicitations à l'équipe de France féminine et à son encadrement pour son exceptionnel parcours au championnat d'Europe et la nouvelle médaille qu'elle apporte au Handball français.

2 – Suite au décès de Robert Demeusy, ancien CTR et ancien Président de la Ligue d'Alsace, le Bureau Directeur adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Claude Bouligaud a représenté la fédération à ses obsèques.

3 – Les procès verbaux des réunions du Bureau Directeur des 17 novembre et 1^{er} décembre sont adoptés.

Des erreurs ayant été constatées, les procès verbaux des réunions du Bureau Directeur des 17 mars et 28 octobre 2006 sont modifiés comme suit :

« Bureau Directeur du 17 mars 2006 :

7.1 – Le Bureau Directeur décide d'accorder au Comité du Var une avance de trésorerie de 4200 € sur le FIF pour l'acquisition d'un photocopieur, remboursable en 22 mois.

7.2 - Le Bureau Directeur décide d'accorder au Comité de Charente une avance de trésorerie de 2200 € sur le FIF pour l'acquisition d'un photocopieur, remboursable en 24 mois. »

« Bureau Directeur du 28 octobre 2006 :

10.1 – Le Bureau Directeur arrête le montant des primes de résultats des équipes de France masculine et féminine pour les championnats du Monde 2007 et les championnats d'Europe 2008 : 1^{ère} place : 40 k€ (net pour les bénéficiaires), 2^{ème} place : 25 k€, 3^{ème} place : 20 k€.

La prime pour la qualification olympique sera de 15 k€ en cas de passage par un tournoi de qualification préolympique. »

4 – Instances statutaires et fonctionnement institutionnel

4.1 - A la demande de la Ligue de Lorraine, conformément aux dispositions de l'article 2.1 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur donne son accord pour que les dossiers disciplinaires des Comités de la Meuse et des Vosges soient traités par la commission régionale de discipline.

4.2 - A la demande de la Ligue de Lorraine, conformément aux dispositions de l'article 2.1 du règlement fédéral d'examen des réclamations et litiges, le Bureau Directeur donne son accord pour que les dossiers de réclamations et litiges du Comité de la Meuse soient traités par la commission régionale des réclamations et litiges.

4.3 - A la demande de la Ligue du Lyonnais, conformément aux dispositions de l'article 2.1 du règlement fédéral d'examen des réclamations et litiges, le Bureau Directeur donne son accord pour que les dossiers de réclamations et litiges du Comité du Rhône soient traités par la commission régionale des réclamations et litiges, sous réserve de transmission des procès verbaux des instances du Comité (demande) et de la Ligue (accord) ayant statué sur ce sujet.

4.4 – A la demande de la Ligue de Lorraine, le Bureau Directeur donne son accord pour que Claude Bouligaud dispense une formation aux membres des commissions de discipline et d'examen des réclamations et litiges de la Ligue de Lorraine et de ses Comités. Il demande à Claude Bouligaud de lui faire connaître les retombées des différentes interventions qu'il a déjà faites sur ces sujets, notamment leurs conséquences sur le nombre de dossiers traités par le jury d'appel.

5 – Communication – Marketing

5.1 - Après avoir constaté que la gestion de l'activité commerciale de la boutique fédérale dépasse les compétences de la Fédération, considérant toutefois que ce secteur devait pouvoir être développé, considérant aussi que ce développement nécessitait des compétences complémentaires aux compétences fédérales internes actuelles, ayant pris en compte les conséquences sur la sectorisation qui devait être mise en place (chiffre d'affaire, charges de personnel, frais généraux, liquidation du stock), le Bureau Directeur décide de poursuivre la démarche d'externalisation de la boutique fédérale qui a été engagée en relation avec Carat Sport. Cette démarche a consisté à interroger huit prestataires potentiels, à en sélectionner trois (Axe Logistique, FanAvenue et 2ICS) auxquels il est maintenant demandé une proposition détaillée. Les critères d'analyse des propositions sont les suivants : capacité à offrir un service d'externalisation totale, expertise dans la création d'une gamme structurante de la marque FFHB, conditions financières pour la FFHB, moyens commerciaux (techniques, matériels et humains) mis en œuvre sur l'ensemble des canaux de distribution, références dans l'univers du sport et notamment auprès des fédérations sportives, capacité à sensibiliser un public externe à la famille du Handball, capacité à offrir un service d'externalisation des dotations, prise en charge et moyens mis en œuvre pour le déstockage des immobilisations actuelles, moyens de communication propres mis en œuvre pour démultiplier le trafic et les ventes de la boutique de la FFHB.

5.2 – Joël Delplanque rend compte de son entrevue avec le Président du CSA, Dominique Baudis, en compagnie de représentants des fédérations de Basket et de Volley. L'objet de cette entrevue était d'évoquer les problèmes de retransmission de certaines rencontres des équipes de France. Selon le CSA, l'état actuel du droit ne permet pas de régler le problème. En effet, en ce qui concerne le Handball en particulier, Sport +, propriétaire des droits internationaux, se conforme à ses obligations en faisant des propositions de cession, auxquelles les chaînes publiques hertziennes ne répondent pas. Une piste pourrait être une dérogation accordée à Canal + pour diffuser en clair, une autre d'étudier les possibilités en TNT avec France 4, ou la diffusion via l'ADSL (à l'horizon 2012). En conclusion, pour ces sports, il ne faut pas attendre de miracle, malgré la création, par le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, d'un groupe de travail ad'hoc (qui ne s'est réuni qu'une seule fois !).

6 – Relations avec les Ligues et les Comités

6.1 – Le Bureau Directeur prend connaissance et commente les statistiques au 31 décembre 2006, qui font apparaître des baisses sensibles du nombre de clubs et du nombre de licenciés dans certaines Ligues. Il s'étonne de ces baisses, qui ne semblent pas imputables à la mise en œuvre de Gest'hand. Il demande qu'une analyse approfondie soit faite, en relation avec les Ligues et les Comités, ces derniers ayant un rôle essentiel dans le développement. Il demande également une évaluation du rôle des Agents de Développement Sportif, la relation entre le nombre important de recrutements et ces statistiques n'apparaissant pas clairement.

6.2 – Francis Arnault fait un rapide compte rendu des réunions de zones des Présidents de Comité, qu'il considère bien plus efficaces que la réunion annuelle du Conseil des Présidents de Comité, qu'il est toujours aussi difficile d'organiser.

7 – Finances

Alain Koubi rappelle la décision de principe du Conseil d'Administration du 2 décembre 2006 (voir points 11.3 et 13.1 du procès verbal) relative à une aide accordée aux Ligues pour prendre en compte la surcharge occasionnée par la saisie des licences en début de saison, sous réserve d'un résultat bénéficiaire de l'exercice 2006. Ce résultat s'annonçant à l'équilibre, l'aide envisagée ne pourra pas être distribuée.

8 – Projet Informatique

Claude Perruchet fait le bilan de l'avancement du projet :

- la nouvelle architecture matérielle devant permettre d'améliorer l'accès au site Gest'Hand, ff-handball.net, et de régler les flux d'échanges avec le site fédéral, ff-handball.org, est en cours de tests logiciels (les matériels sont d'ores et déjà installés chez l'hébergeur du site ff-handball.net) et devrait être opérationnelle dans les prochaines semaines ;
- un nouveau groupe utilisateurs est en cours de mise en place : il doit se réunir les 17 et 18 janvier pour procéder à l'analyse des remarques et demandes formulées par les utilisateurs de Gest'Hand au cours des premiers mois d'utilisation - dont le bilan donne lieu à un large débat du Bureau Directeur - et arrêter les évolutions qui seront intégrées à la version 2.

9 – Elite féminine

Jacques Taillefer rappelle le calendrier de l'intégration de la D1 féminine à la LNH : réunion mixte CNCG – CNACG le 6 décembre 2006, réunion du groupe de pilotage D1 féminine le 20 décembre, Comité Directeur de la LNH le 12 janvier 2007, assemblée générale des clubs de D1 féminine le 20 janvier et assemblée générale de la LNH devant se prononcer sur cette question le 27 janvier.

Le Bureau Directeur débat sur les conséquences sportives de cette intégration, en particulier sur la D2 féminine, si elle ne se fait pas avec l'ensemble des clubs actuels de D1 féminine (l'objectif étant de ne pas avoir moins de huit clubs de D1 féminine intégrant la LNH).

10 - Relations avec les commissions – Thèmes transversaux

Georges Format fait le point du travail en cours de relecture des règlements généraux, afin d'en identifier les curiosités, anomalies, contradictions, incompréhensions et autres incohérences. Ce travail est organisé par groupes de trois personnes qui se sont réparties les différents chapitres. A l'issue de cette phase qui doit se terminer mi janvier, une synthèse sera établie afin de préparer les propositions qui seront soumises à l'assemblée générale.

11 - Ressources humaines

11.1 – Monique Ansquer et Olivier Mangin informent le Bureau Directeur sur l'avancement de la mise en œuvre de la CCNS au niveau fédéral : les entretiens individuels avec le personnel sont terminés, la synthèse est en cours d'élaboration, les descriptifs de postes sont à finaliser. Après en avoir débattu, le Bureau Directeur donne des orientations et demande d'aboutir pour fin janvier.

11.2 – Francis Arnault fait un rapide bilan des réunions des Comités d'Animation de Zone (CAZ) qui se sont tenues en fin d'année 2006 (les 20 et 21 octobre à Valence pour la zone Sus Est, les 11 et 12 novembre à Rouen pour la zone Nord Ouest, les 9 et 10 décembre à Troyes pour la zone Nord Est).

Les objectifs principaux de ces deux jours étaient de lever les inquiétudes des chefs de projets DFE, de donner les outils, méthodes et démarches nécessaires à la mise en place de la formation dans les Ligues présentes et de faciliter la conduite de projet réelle par les acteurs en mettant chaque étape en évidence lors du stage.

11.3 – Dans le cadre de l'opération "Soyez Sports", le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le CNOSF ont permis à des clubs de Handball (et d'autres disciplines) situés dans les ZUS - Zones Urbaines Sensibles - sur présentation d'un projet, de recruter des agents de promotion et de

développement issus de la filière UFRSTAPS, grâce à une prise en charge de ces postes CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) renforcés, pendant deux ans.

La FFHB a réuni ces "nouvelles recrues" ainsi que leurs tuteurs à Vaulx en Velin - club bénéficiaire d'un des postes - pour un stage du 30 novembre au 3 décembre qui a permis à ces 23 jeunes et leurs tuteurs de mieux appréhender leur tâche pour mettre en place le projet Soyez Sports 2006 dans leurs quartiers respectifs, permettant une accessibilité des jeunes à la pratique sportive, une meilleure insertion sociale, et une insertion professionnelle. Le réseau ainsi créé entre tous les stagiaires et les personnes ressources est également un des apports importants de ce regroupement.

La séance est levée à 21h30

Claude PERRUCHET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, looped 'C' and 'P' followed by a horizontal line.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'M' followed by a horizontal line.

Président de la FFHB